

# **La marche du temps : les gouvernements et l'évolution socio-démographique.**

**Simon Langlois  
professeur  
Département de sociologie  
Université Laval**

19 mars 1998.

Conférence prononcée devant l'Institut d'administration publique de Québec, Québec, Hotel Hilton, le 19 mars 1998.

L'État contemporain intervient dans un très grand nombre de domaines. Il change le monde, mais il doit aussi composer avec les changements sociaux qui prennent place indépendamment de son action, avec des changements qu'il a initiés mais qui lui échappent ensuite en tout ou en partie. Cela est particulièrement clair au plan international. Les États contemporains voient des avantages à signer des traités de libre-échange et ils acceptent de céder une part de leur souveraineté. La France et l'Allemagne devront modifier leur constitution pour tenir compte de certains changements apportés au cadre politique européen. Ces changements ont été voulus par les États eux-mêmes certes, mais aussi parce que de nouvelles forces sociales poussent en ce sens : développement des communications, nouvelles technologies, extension des connaissances et de la science sont autant de facteurs qui contribuent à l'ouverture des frontières.

Je n'aborderai pas aujourd'hui la place de l'État dans ce nouvel ordre mondial. Je voudrais plutôt montrer qu'il amène la société à changer – l'État est le moteur du développement, disait-on dans les années soixante – mais aussi qu'il doit de plus en plus composer avec des changements en cours sur lesquels il a peu de prise, ou encore avec des changements inattendus, non nécessairement voulus, contraires même à certaines intentions visées par les politiques publiques. Sans doute la marge de manoeuvre de l'État est-elle même plus mince, du moins en ferons-nous ici l'hypothèse, qu'il y a trente ou quarante ans non pas seulement parce que les finances publiques sont en crise et que l'argent est plus rare, mais surtout parce que les changements sociaux en cours dans nos sociétés, et au Québec en particulier, sont majeurs, étonnent même par leur ampleur, forçant à revoir des idées reçues, amenant à réexaminer ce que l'on croyait acquis. C'est cet aspect que j'aimerais aujourd'hui analyser: montrer comment l'action de l'État doit de plus en plus tenir compte de contraintes qui émergent de la société même et d'objectifs qui peuvent être divergeants.

### **Un exemple : le lien entre éducation et emploi.**

Je voudrais d'abord illustrer ce problème à partir d'un exemple, celui du lien entre l'éducation et l'emploi. L'État québécois est intervenu pour développer le système d'éducation au

moment de la Révolution tranquille, avec un objectif de développement social collectif et de promotion du statut des individus. La scolarisation a été présentée comme un instrument privilégié de mobilité sociale, comme l'indique le slogan des années soixante: qui s'instruit s'enrichit. L'écart entre les revenus moyens des diplômés et celui des non diplômés est longtemps resté relativement stable. Or, ces écarts ont commencé à se creuser à la fin des années 1980 et surtout dans la décennie en cours. Il en résulte une sorte de prime à l'éducation pour employer le langage des économistes. Les travailleurs les moins qualifiés ont été mieux protégés par les structures en place (organisations syndicales, normes de travail, réglementation, etc.) et par un marché moins ouvert. Ce n'est plus le cas maintenant, tout le monde le répète. La flexibilité est devenue la règle, comme l'a montré une étude récente de mon collègue Daniel Mercure, ce qui implique à la fois une nouvelle organisation du travail au sein des entreprises, mais aussi de nouvelles aptitudes, de nouvelles habilités chez les travailleurs.

Dans un monde du travail moins soumis aux contrôles, plus exposé à la concurrence venant de l'extérieur, mais aussi plus exigeant pour ce qui est des qualifications du personnel, les écarts entre les travailleurs bien formés et scolarisés d'un côté et les travailleurs non qualifiés ou faiblement scolarisés de l'autre vont s'accroître sur tous les plans : salaires et avantages sociaux, permanence et sécurité, conditions de travail. Certaines compétences plus recherchées vont même donner lieu à une surenchère, à des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail. Deux changements sont à l'œuvre dans cet exemple. L'action de l'État favorise la scolarisation et le perfectionnement des individus, mais en même temps se met en place une nouvelle dynamique sociale qui est liée à l'augmentation des inégalités et des différences sociales que ne recherche certainement pas l'État.

Nous pouvons prévoir que les travailleurs ayant les diplômes les plus élevés, ceux qui détiendront des qualifications académiques et professionnelles élevées exigées par les entreprises, parviendront à négocier de meilleurs salaires et de meilleures conditions de salaires. Dans un tel contexte, comment se pose le problème des frais de scolarité ? La question est discutée en ce moment sur la place publique. Les universités ont moins d'argent, le gouvernement leur impose une politique d'austérité, mais en même temps les exigences envers l'institution augmentent. Le

Québec a choisi de ne pas hausser les frais de scolarité, contrairement aux autres provinces ou aux États américains. Ce choix est justifié pour de bonnes raisons, notamment au nom de l'objectif d'égalité des chances d'accès. Mais ne peut-on pas dire que les diplômés qui vont profiter plus tard de leur diplôme devraient aussi supporter une part plus élevée des coûts, pour éviter que les non diplômés ne subventionnent en fait le coût des études des autres ? On répondra sans doute qu'il suffirait d'imposer davantage ces revenus plus élevés. Oui, cela serait possible dans une économie relativement fermée comme c'était le cas encore il y a vingt ans, mais le nouvel environnement international que j'évoquais au début de cette présentation, plus ouvert et dans lequel la mobilité est plus grande, ne rend-il pas cette solution périlleuse ? On le voit, l'action de l'État ne se pose pas dans le même contexte aujourd'hui et il appelle des solutions nouvelles.

Comment définir ce contexte ? En fait il est caractérisé d'un côté par la complexité et la diversité observable dans toutes les sphères d'activité depuis l'éducation, le travail, les valeurs, les modes de vie et la consommation ou les pratiques culturelles, et de l'autre par l'émergence de nouveaux rapports sociaux qui rendent plus difficiles les choix à faire. L'exemple de la famille vient tout de suite à l'esprit. Celle-ci est maintenant diverse dans ses formes et la situation socioéconomique des familles varie fortement : comment dès lors formuler une politique familiale qui emporte largement l'adhésion comme ce fût le cas des allocations familiales lors de leur implantation à la fin des années 1940 ? Cet exemple illustre aussi l'émergence de nouveaux rapports sociaux : les politiques familiales et les politiques sur la condition féminine sont-elles toujours conciliables ?

Je reviendrai sur cet exemple plus loin car je voudrais d'abord dans cette courte présentation dégager quelques éléments de contexte qui paraissent marquants et surtout qui impliquent une redéfinition des rapports sociaux en cours dans notre société, nouveaux rapports sociaux qu'il me semble important de prendre en compte dans l'examen des politiques publiques.

## **Le nouveau contexte démographique.**

Société de 7,3 millions d'habitants, le Québec continue de connaître une croissance démographique, mais les choses vont changer vite dans les prochaines années. Examinons la pyramide des âges, qui illustre fort bien les différences radicales entre les années 1960, les années 1990 et les années à venir à partir de projections qui, malgré les incertitudes inhérentes à ce type de démarche, donnent sans doute une bonne approximation de la tendance future. L'examen de ces graphiques est fascinant. Il permet d'abord de comprendre a posteriori l'impact majeur d'un aussi grand nombre de jeunes arrivant en même temps dans le système scolaire des années soixante, et les graphiques des années 2011 et 2021 donnent à penser quel sera cet impact sur les services sociaux et de santé dans les années à venir.

Mais ces graphiques révèlent aussi qu'un nouveau rapport entre les groupes d'âge, qu'un nouveau rapport entre les générations se dessine nettement. Ce nouveau rapport est plus visible dans l'étude du contexte socioéconomique sur lequel nous insisterons davantage.

## **Le contexte socio-économique.**

Plusieurs facteurs sont en train de transformer profondément la place relative des ménages dans la société sur le plan socioéconomique et en particulier la place des jeunes. Nous avons retenu de cerner trois ensembles de facteurs : les mutations qui caractérisent le marché du travail et la distribution du revenu, les changements dans les modes de vie et les transferts intergénérationnels. Ces changements dessinent un nouvel environnement qui va sans contredit affecter les politiques de l'État dans les années à venir.

### **a) La place relative des jeunes et l'effet de génération.**

La situation relative des jeunes ménages a changé ces dernières années. Ils ont un taux de chômage plus élevé, ceux qui travaillent doivent faire face à la précarité en proportion plus élevée que les autres et les revenus relatifs moyens tirés du travail à temps plein par les jeunes ont

régressé, comparés aux revenus des groupes de personnes plus âgées. Le non remplacement des effectifs dans les entreprises par attrition ou par mise à pieds pénalise systématiquement les jeunes plus que les autres groupes d'âge : ceux-ci trouvent moins facilement la part des emplois qui leur reviendrait s'il y avait un meilleur équilibre entre les générations. Par ailleurs, il faut dire que la situation des jeunes est elle-même diverse, l'écart entre les diplômés et les non diplômés par exemple étant plus marqué dans ce groupe.

Malgré le travail salarié des deux conjoints, le revenu disponible après impôt a augmenté moins vite dans les jeunes familles que dans les autres types de ménages. Cette diminution relative de la situation socioéconomique est observable surtout chez les 20-29 ans, mais on la voit nettement aussi chez les 30-39 ans. Cet effet de génération est important, car il signifie que les jeunes doivent élever des enfants avec moins de ressources, tout en étant dans une position relative qui les désavantage par rapport aux autres.

Précarité d'emploi et précarité de ressources sont sans doute deux facteurs importants qui sont liés à la chute du taux de natalité qui se poursuit. Rappelons au passage que le nombre de naissances au Québec a amorcé une nouvelle phase de déclin depuis 1990 et qu'elle s'est accélérée depuis 1996, passant de 98 013 à 85 000 par année. Les conséquences de ce déclin sont nombreuses, comme par exemple la diminution importante du nombre des enseignants. Mon collègue André Lux s'est inquiété avec raison dans une entrevue récente au journal Le Soleil de cette situation. Les recherches menées sur ces questions montrent que le désir d'enfant est toujours présent, mais que les couples hésitent à y donner suite et je pose l'hypothèse que la détérioration de la situation socioéconomique des jeunes compte pour beaucoup dans cette hésitation.

Les transformations que je viens d'évoquer sont bien connues et on les désigne généralement comme étant des effets de génération. Je voudrais ajouter aujourd'hui qu'un autre type d'effet est en train de se transformer sous nos yeux : l'effet cycle de vie. Je travaille actuellement sur cette question avec un collègue français, François Gardes. Que faut-il entendre par effet cycle de vie ? Cet effet caractérise les changements importants qui se produisent à mesure

que les gens vieillissent dans leurs façons de vivre, leurs valeurs, leur consommation, et plus généralement leurs comportements. Au fil des années, ceux-ci sont parvenus à améliorer leurs conditions de vie. On vit d'abord dans un logement en tant que locataire, puis dans une maison à soi ; la première voiture usagée sera remplacée plus tard au cours du cycle de vie par une voiture de meilleure qualité ; le séjour dans les hôtels à 35 ans remplace l'auberge de jeunesse connue à 20 ans. Bref, on le voit avec ces exemples, beaucoup de ménages ont pu espérer au cours des dernières décennies améliorer leur situation en avançant dans leur cycle de vie. Comportements de classe moyenne ? Certes, les ménages pauvres ne peuvent pas si facilement modifier leur situation au cours de leur vie. Mais qu'en est-il vraiment ? L'étude que j'ai effectuée avec un collègue français a porté sur les structure de la consommation marchande des ménages, qui est un bon indicateur des façons de vivre en société, dans le contexte d'une marchandisation croissante de la vie quotidienne, apporte des réponses à cette question.

L'effet cycle de vie est maximum dans les classes moyennes, mais il est peu important dans les ménages pauvres et dans les ménages de bas salariés, de même que dans les ménages riches. Dans le premier cas, les ménages pauvres n'ont pas une structure de consommation qui change beaucoup durant leur cycle de vie. S'ils sont locataires au début du cycle de vie, ils le seront plus tard et les changements qui les affectent sur longue période sont surtout attribuables à l'enrichissement collectif. Les riches par contre ont une consommation de riches au début du cycle de vie. La situation est différente dans les classes moyennes, dans lesquelles le changement au cours du cycle de vie a toujours été important depuis la naissance de la société de consommation. Or on observe actuellement que l'effet cycle de vie régresse dans les classes moyennes, qui parviennent moins à se différencier en avançant en âge et qui se rapprochent de la structure de consommation des ménages plus pauvres. Les ménages riches quant à eux se distancient des autres. Si cette lecture est juste, on peut dire que les jeunes ménages auront plus de difficultés à améliorer, aussi rapidement que l'ont fait les générations précédentes, leur situation à mesure qu'ils vont avancer en âge.

Notre recherche confirme aussi une observation de Statistique Canada et de l'Institut Fraser, à savoir que la taille de la classe moyenne ne régresse pas depuis 15 ans, contrairement à

ce que donnait à penser un certain nombre d'auteurs durant les années 1980. Par contre, notre étude démontre clairement que la situation relative de la classe moyenne se détériore relativement aux autres ménages. Ceux qui sont situés au centre auront plus de difficultés qu'auparavant à satisfaire leurs attentes, du moins en matière de consommation marchande.

b) La diversité des modes de vie.

Les familles avec enfants présents à la maison ne sont plus le type majoritaire de ménages. En 1971, celles-ci constituaient 64% de l'ensemble et cette proportion est d'environ 45% en ce moment. À côté des personnes qui vivent seules et des familles avec enfants se profilent avec plus de netteté et plus d'importance une nouvelle catégorie : celle des couples formés d'adultes sans enfant présent à la maison. Voici un autre exemple qui illustre bien la diversité grandissante du nouveau contexte évoqué plus haut.

De même, les modes de vie différencient maintenant les individus et les ménages. Le double revenu est devenu la norme qui permet l'accès à un certain panier de consommation. On voit tout de suite le problème que cela crée : les ménages qui ne disposent pas de ces deux sources de revenus seront déclassés par rapport aux autres, ou encore auront de la difficulté à suivre le train de vie qui s'impose comme référence, comme norme. Le double revenu contribue aussi à élever le point de comparaison, le point de référence. Différents modes de vie s'imposent. Bien entendu, il est difficile de prétendre que le panier de consommation des ménages les plus riches est devenu la référence incontournable. Les jeunes ménages à revenus moins élevés peuvent très bien se donner des normes différentes. Mais il faut aussi reconnaître que les aspirations à consommer sont fortes et qu'elles sont marquées par des modèles qui se diffusent. Ceci dit, si certains ménages redéfinissent leur consommation marchande différemment, prenant même distance par rapport au modèle mis en place dans les ménages à deux revenus, il en résultera une diversité grandissante des ménages sur ce plan, ce qui est précisément un élément important du nouveau contexte social dont nous parlons depuis le début.

c) Les transferts intergénérationnels.



Troisième facteur qui va sans doute mêler les cartes de la distribution de la richesse dans les années à venir : les transferts intergénérationnels. L'épargne est en ce moment concentrée entre les mains des personnes les plus âgées, disons celles qui ont plus de 50 ans. Cette épargne est fortement inégalement répartie, beaucoup plus que le revenu. Ne va-t-elle pas au cours des dix ou vingt prochaines années accentuer les inégalités et les différences entre niveaux de vie ? Sans aucun doute. En fait, se dessine sous nos yeux un autre élément important dont il faudra sans doute de plus en plus tenir compte : l'impact de la richesse accumulée.

Il est à prévoir que cette accumulation d'épargne va introduire d'importantes différences entre les ménages dans un proche avenir, notamment chez les retraités. Ceux qui épargnent en profitant en ce moment des programmes de toute sorte qui sont mis de l'avant – REER, fonds mutuels, investissements – auront dans l'avenir une meilleure situation que les autres ménages qui ne peuvent pas le faire, ou encore qui préfèrent consommer maintenant. La pauvreté et la faiblesse du revenu imposent un double handicap. Elles limitent l'accès à la consommation marchande dans une société qui exige de bons revenus pour avoir accès à tout ce qu'elle peut offrir. Mais elles limitent aussi la préparation à la retraite, puisque ces ménages ont peu d'épargne à faire fructifier, épargne qui va contribuer à faire augmenter les inégalités déjà observer entre les revenus courants.

### **Trois exemples de politiques.**

Je voudrais maintenant passer à l'examen de trois politiques publiques que l'État met de l'avant ou qui sont discutées afin de faire ressortir l'impact de la diversité et de la complexité grandissante des caractéristiques des individus ou des ménages qui sont visés par ces dernières. Les choix que doit faire l'État ne sont pas seulement dépendants de la situation des finances publiques ou du nouveau contexte de la mondialisation, mais ils impliquent aussi un arbitrage entre des alternatives complexes et des choix entre des possibles plus variés.

#### **a) La politique familiale**

Le débat actuel sur la politique familiale illustre bien la difficulté pour l'État d'agir dans ce nouveau contexte. Comment concilier l'action de l'État avec les nouvelles réalités de la famille, avec la nouvelle réalité d'un effet de génération ? Comment par ailleurs atteindre des objectifs qui parfois sont difficilement conciliables ?

Examinons d'abord comment des objectifs tout à fait légitimes et fondés sur quelques uns des transformatsins que je viens d'évoquer peuvent entrer en conflits. Je me limiterai à cinq objectifs que différents acteurs sociaux peuvent fixer à cette politique, objectifs que je présente pas nécessairement par ordre d'importance.

- (1) La réduction des dépenses publiques. Ce premier objectif est évidemment fixé par le gouvernement qui cherche à réduire ses dépenses. Dans cette perspective, il propose clairement de couper l'aide aux familles favorisées, ce qui a d'ailleurs été amorcé il y a plusieurs années. Une analyse récente publiée par l'IRPP, sous la direction de l'économiste Lefebvre, indique cependant que le couteau est descendu assez bas, puisque les coupures ont en fait touché aussi les familles de classes moyennes, les familles les plus démunies étant les principales bénéficiaires.
- (2) La réduction de la pauvreté. On sait que l'incidence de la pauvreté est importante dans les familles avec enfants. La politique familiale propose de cibler davantage l'aide à apporter, en particulier aux familles monoparentales.
- (3) La redistribution des ressources et la réduction des inégalités. Ici c'est une aide beaucoup plus massive en faveur des jeunes familles de classe moyenne qu'il faudrait mettre de l'avant si cet objectif était retenu, afin de tenir compte de l'analyse effectuée plus haut. Mais cet objectif vient en contradiction avec le premier qui est de réduire les dépenses publiques. Il faut aussi signaler au passage que les jeunes familles sont peu organisées pour faire la promotion de cet objectif d'améliorer leur situation relative.
- (4) L'augmentation de la natalité. Cet objectif semble avoir été mis en veilleuse en ce moment. Les travaux des spécialistes indiquent que les bonis donnés à la naissance dans la politique familiale adoptée à la fin des années 1980 sous le gouvernement Bourassa ont sans doute peu contribué

à la hausse de la natalité. Ces bonis venaient cependant augmenter les revenus des jeunes familles, ce qui contribuait à l'atteinte de l'objectif précédent.

(5) La promotion de la condition féminine. Les groupes de femmes militent depuis longtemps pour que l'État adopte diverses mesures visant la promotion de la condition des femmes. L'examen de la politique familiale indique clairement qu'elle repose sur le postulat que les femmes sont actives à l'extérieur du foyer. La politique familiale vise en effet à favoriser la conciliation entre la vie de famille et le travail. Les allocations familiales ont été remplacées par des places en garderies à 5\$ et par des crédits d'impôts. Le travail étant considéré comme condition essentielle d'accès à l'autonomie, certains groupes de femmes se sont opposés à ce que l'on bonifie l'aide apportée au conjoint qui reste au foyer, ce dernier étant le plus souvent une femme. On craignait que l'aide aux femmes au foyer n'incite celles-ci à rester inactives, à s'éloigner du marché du travail et ainsi être plus vulnérables en cas de divorce. Pas étonnant que certains groupes de mères au foyer protestent en ce moment contre les orientations de cette politique. Rappelons que le démographe Henripin avait il y a quelques années, au moment où cette politique était discutée, dénoncé le fait que l'État privilégie aussi ouvertement un mode de vie au détriment d'un autre.

Cet premier exemple indique bien la difficulté grandissante que l'État va avoir à intervenir dans un contexte marqué par la diversité des situations des individus et des ménages et par la diversité des objectifs à atteindre qui parfois entrent en contradiction les uns avec les autres.

#### b) La redistribution des revenus.

Je prendrai comme second exemple la politique de redistribution des revenus. Pendant les années 1960 et 1970, on a assisté à une réduction des inégalités, dans un contexte de croissance économique et d'implantation de programmes étatiques. La situation a changé. On observe actuellement que le marché du travail engendre une augmentation des inégalités, mesurées par l'augmentation d'une mesure connue, le coefficient de Gini. Or, l'État est parvenu à neutraliser l'augmentation des inégalités entre les ménages par le biais de deux mesures importantes : les taxes directes sur les revenus et les paiements de transferts. L'examen des données couvrant les

années 1980 à 1995 montre que l'État-providence fonctionne encore, contrairement à l'impression de plus en plus répandue qu'il serait en déclin.

Mais les choses risquent de changer, si l'on se fie à ce qui se dessine en dehors de nos frontières. Déjà plusieurs provinces canadiennes ont choisi de diminuer leurs taux de taxation, jugés trop élevés. C'est le cas de l'Ontario et de l'Alberta, notamment, et nous savons que des pressions en ce sens s'exercent sur le gouvernement fédéral. L'État a coupé dans les dépenses de l'assurance chômage, dans les allocations familiales, et l'aide sociale n'est pas complètement indexée. Il est donc permis de penser que les inégalités vont augmenter dans les années à venir, parce que les correctifs venant de l'État vont être atténués et parce que les forces à l'origine des inégalités – venant du marché du travail ou de la mutation des modes de vie, sans oublier l'ouverture des marchés et la mondialisation – vont contribuer à les accroître.

Sur ce plan de la redistribution, on le voit nettement, la marge de manoeuvre de l'État va devenir plus mince dans un contexte nouveau qui rend l'objectif d'égalité plus difficile à atteindre.

### c) L'immigration.

L'immigration est un bon exemple qui illustre comment un État peut choisir de se transformer et quelles sont les implications d'un tel choix. Cet exemple illustre aussi quels sont les dilemmes auxquels est confronté l'État québécois sur cette question.

Le Canada s'est ouvert à l'immigration plus que tout autre société ces dernières années. Un quart de million de personnes s'y établissent maintenant chaque année. Depuis 1951, le Canada a accueilli plus de 7 millions de nouveaux arrivants, soit l'équivalent d'un pays comme l'Autriche ou presque l'équivalent de la Suisse. Ou la Norvège et la moitié de la Finlande. C'est l'État fédéral qui a volontairement ouvert ses frontières pour peupler le pays et accueillir des réfugiés. Cet apport d'immigrants a contribué fortement à la croissance économique du Canada, qui est maintenant un pays de 30 millions d'habitants, la moitié de la France. Les conséquences de cette transformation sont nombreuses, et nul doute que le nouveau visage du Canada compte pour

beaucoup dans les difficultés qu'a le Québec à faire reconnaître la dualité nationale. Malgré une hausse du nombre absolu des francophones en dehors du Québec, leur poids relatif a diminué à cause de la forte poussée de l'immigration, qui a alimenté la croissance du nombre des anglophones. Le Canada qui est assis à la table des négociations constitutionnelles depuis 1967 n'est plus le même, c'est pourquoi le rêve dualiste de Laurendeau est devenu à peu près impossible à accepter dans le reste du Canada.

Le Québec de son côté sera aussi bientôt confronté à la question d'une plus grande ouverture à l'immigration, avec la baisse de la population qui est prévue à partir des années 2020. Le Québec devra faire des choix difficiles. S'il choisit d'augmenter le nombre des immigrants, se posera alors le problème de leur intégration à la majorité francophone. Quelle proportion d'entre eux choisiront de s'y intégrer ? Quelle proportion choisiront plutôt la majorité anglophone canadienne ? Comment se fera la répartition régionale, puisque les immigrants restent peu en régions ? Quel sera l'impact de l'immigration accrue sur l'équilibre entre les groupes linguistiques et entre les régions ? Par ailleurs, si le Québec n'accueille pas un grand nombre d'immigrants, il accepte de connaître un certain déclin démographique qui va aller en s'accroissant.

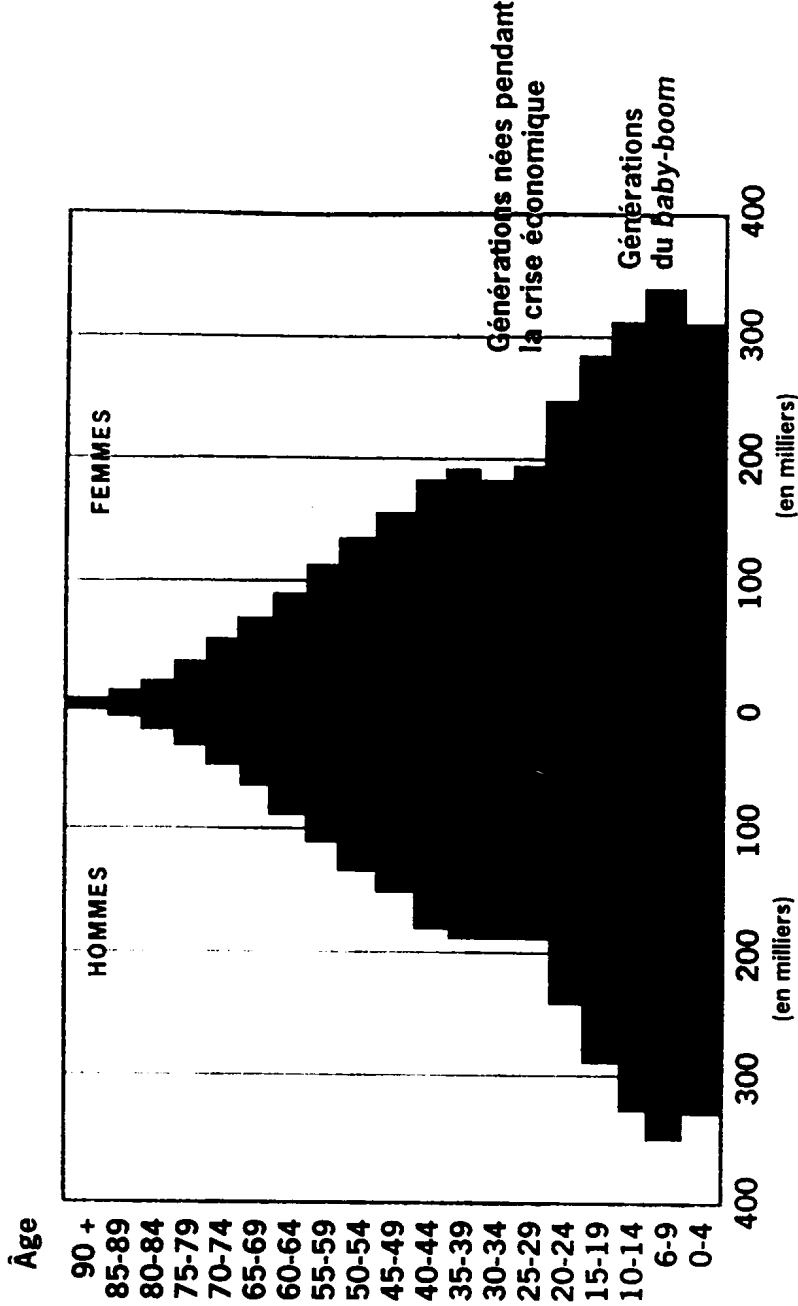
### **En conclusion.**

L'État est en ce moment confronté à de fortes pressions qui viennent de l'extérieur, dans le contexte de la mondialisation et du libre échange. Ces pressions portent sur les politiques de redistribution du revenu, mais on peut aussi citer la protection des industries culturelles ou encore le droit à la libre circulation des investissements qui est en cours de négociation.

Nous avons voulu attirer l'attention sur un autre type de contraintes qui pèseront lourd dans la balance dans les années à venir, soit la diversité et la complexité croissante de la société et l'émergence de nouveaux rapports de force qui vont rendre plus difficile, ou du moins plus controversée, la prise de décision. Il faudra probablement accepter de vivre dans une société marquée par davantage de différences comme elle est aussi plus ouverte aux influences extérieures. Les groupes d'intérêts et les lobbys vont sans doute avoir plus de poids dans les

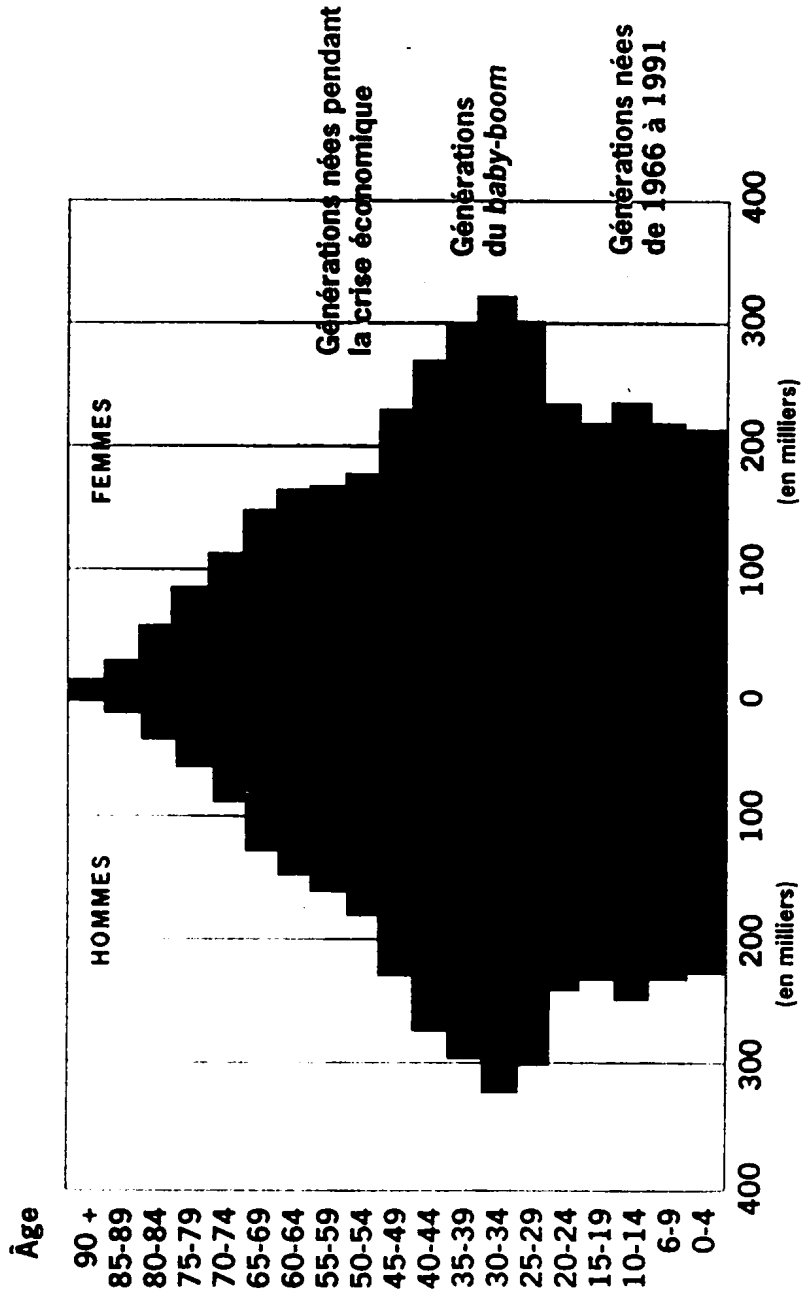
années à venir, mais il faut aussi espérer que l'État conserve le cap sur des objectifs largement partagés, qui sont seuls aptes à assurer la cohésion sociale, objectif qui est aussi sa principale raison-d'être.

# PYRAMIDES DES ÂGES DU QUÉBEC, 1966



Source  
Recensement du Canada, 1966

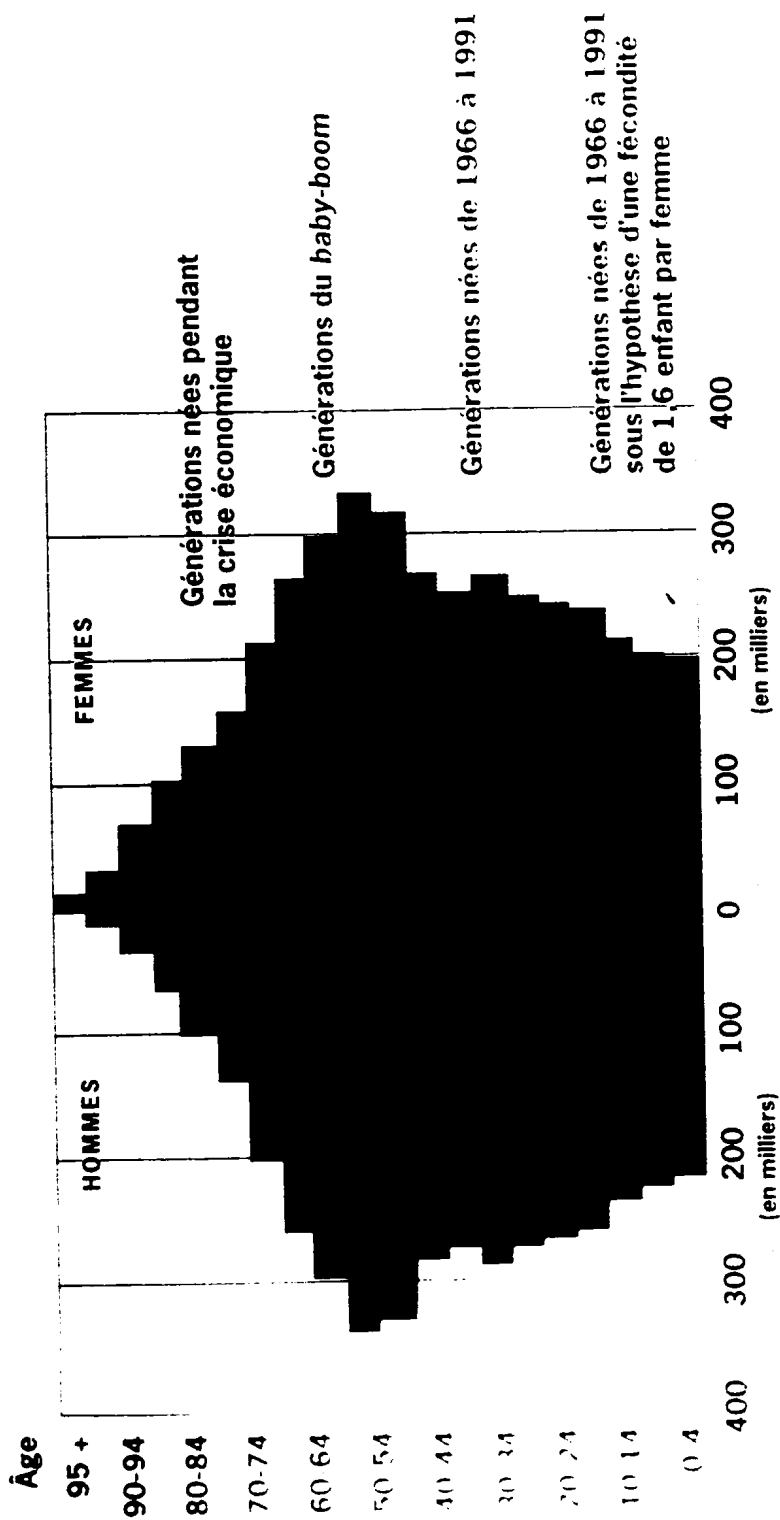
## PYRAMIDES DES ÂGES DU QUÉBEC, 1991



Source  
Recensement du Canada, 1991

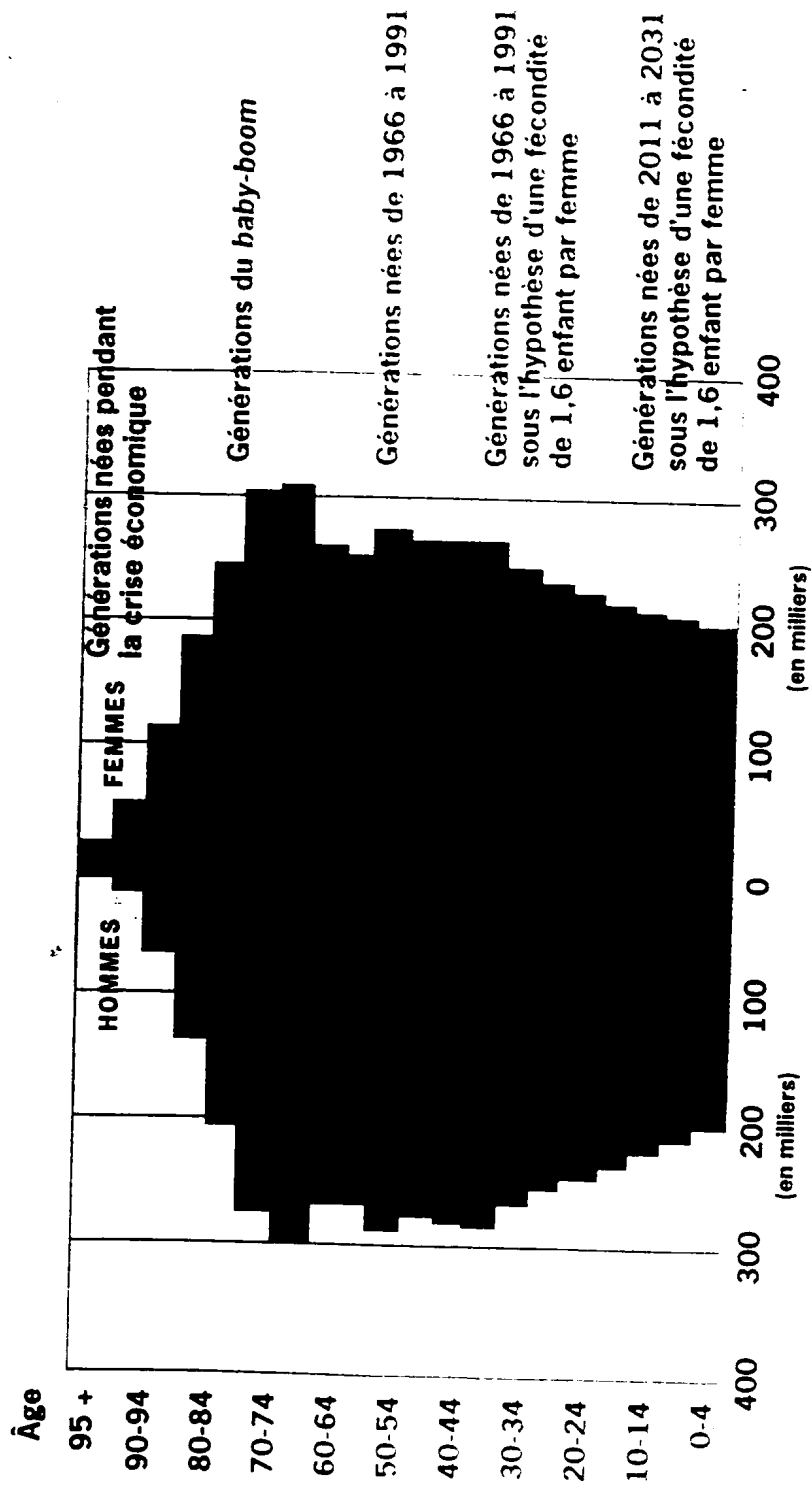


# PYRAMIDES DES ÂGES DU QUÉBEC, 2011



Source : BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1996). Projections démographiques du Québec et de ses régions, 1991-2041 (scénario A).

# PIRAMIDES DES AGES DU QUÉBEC, 2031



Source: BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1996). Projections démographiques du Québec et de ses régions, 1991-2041 (scénario A).